



Contexte général

L'année 2022 qui débute est à nouveau marquée par une reprise épidémique due à l'apparition d'un nouveau variant à la contagiosité accrue. Alors que la crise sanitaire dure depuis maintenant deux ans, on serait en droit, d'attendre du gouvernement qu'il en ait enfin tiré quelques leçons et que sa gestion de ces épisodes ne soit pas aussi erratique qu'elle l'est à l'heure actuelle. Il a fallu que le seuil des 200 000 contaminations quotidiennes soit atteint pour que ce dernier prenne quelques mesures dont l'intérêt de certaines a de quoi interroger. Le président de la République, dans ses vœux du 31 décembre, s'est vanté de la politique menée depuis le début de son mandat et particulièrement pendant les deux années qui viennent de s'écouler. La réalité qu'il a dépeinte ne correspond pourtant en rien à celle que nous vivons au quotidien. La France serait plus forte aujourd'hui qu'il y a deux ans ? Les services publics ne parviennent plus, faute de moyens et d'attractivité, à assurer leurs missions, pourtant essentielles : il suffit de regarder la situation dans les hôpitaux ou à l'Éducation Nationale qui ont pourtant constitué un rempart contre les ravages de la crise sanitaire. La réforme de l'assurance chômage accroît la fragilité des privé.es d'emploi, l'emploi précaire a augmenté et aucune mesure de hausse des salaires n'est prévue alors que l'inflation augmente plongeant de nombreux foyers dans d'importantes difficultés... La jeunesse est confrontée à une grande précarité. Les pensions des retraité.es sont aussi rongées par l'inflation. Le président se félicite d'avoir doublé en cinq ans le nombre d'apprenti.es, quand, dans le même temps, la réforme de la voie professionnelle porte un mauvais coup au lycée professionnel.

Les questions climatiques et écologiques nécessitent une vraie politique environnementale à la hauteur des enjeux. Pourtant, les mesures prises sont très insuffisantes (renouvellement du parc automobile, développement des énergies renouvelables, rénovations thermiques, fin des emballages plastiques) : rien de quoi se satisfaire pour enrayer durablement le réchauffement climatique !

Cependant, si nous ne pouvons partager l'optimisme du président Macron face à son bilan, nous ne pouvons céder au défaitisme : les analyses du SNES-FSU se vérifient malheureusement sur les conséquences de la réforme des lycées ou sur celles concernant la situation sanitaire dans les établissements scolaires, rendant nos propositions d'autant plus légitimes. À l'approche de l'échéance présidentielle, il nous faut imposer dans le débat les propositions de la FSU et du SNES comme des alternatives à la politique libérale du gouvernement qui nous mène dans une impasse sociale et écologique, politique qui va s'amplifier dans le cadre de la présidence française de l'UE (exemple : proposition du nucléaire et du gaz en tant qu'énergies propres !).

Fonction Publique

Les 5 millions d'agent.es publics n'ont bénéficié d'aucune mesure générale de revalorisation salariale alors que les pertes de pouvoir d'achat sont énormes (plus de 6% depuis 2017). Lors du cycle de la Conférence salariale dans la Fonction Publique le 9 décembre, la Ministre de la Fonction Publique n'a pas répondu favorablement aux demandes des organisations syndicales. La FSU (avec la CGT et Solidaires) a donc quitté la réunion. Alors que le gouvernement réclame au secteur privé d'ouvrir des négociations salariales, il se garde bien d'appliquer à lui-même cette demande pour ses propres agent.es ! Cette attitude montre le mépris du gouvernement pour ses travailleur.ses dont l'engagement est visible et important pendant la crise sanitaire. La reprise de l'inflation rend encore plus flagrant le décrochage salarial dans la Fonction Publique et l'Éducation Nationale et aboutit à une véritable baisse du salaire réel inacceptable pour tous les personnels.

Éducation Nationale

Situation sanitaire

La cinquième vague de Covid qui déferle sur le pays va toucher les établissements scolaires. J-M. Blanquer poursuit dans le déni de réalité que nous lui connaissons depuis le début de la crise sanitaire : pour lui, les protocoles mis en œuvre l'ont été depuis le début de l'année « de façon sereine et maîtrisée », les éléments de protection des personnels et des élèves sont nombreux ! Pourtant, beaucoup de scientifiques et médecins pointent la mauvaise gestion de la crise sanitaire à l'ÉN et la responsabilité du Ministre : de nombreuses mesures de protection auraient dû être déployées depuis des mois et ne l'ont pas été (masques tissus de qualité médiocre, absence de tests massifs, insuffisance de dispositifs de ventilation mécanique, dotation quasi-inexistante en capteurs de CO² à la charge des collectivités territoriales). Face aux absences de personnels prévisibles en ce mois de janvier 2022, du fait de la circulation du variant Omicron, J-M. Blanquer déclare vouloir recruter des non-titulaires et rappeler de jeunes retraité.es (!). Face au danger de contamination encouru, nous ne pouvons que déconseiller à ces dernier.es de s'exposer inutilement pour pallier les pénuries créées par les choix ministériels. Si l'on peut se satisfaire que le Ministre découvre enfin la nécessité de remplacer les personnels absents (de nombreuses classes restent sans enseignant.es pendant de longues semaines, voire des mois depuis le début de l'année scolaire), on ne peut que déplorer la méthode employée pour ce faire. Le recrutement d'enseignant.es ne peut se faire au pied levé et suppose que nos métiers soient plus attractifs qu'ils ne le sont actuellement, limitant déjà fortement le nombre de candidat.es !

Rentrée 2022 : toujours moins de moyens !

A cette nouvelle vague sanitaire, s'ajoute une nouvelle vague de suppressions de moyens pour la rentrée 2022. Alors que les manques criants du Service Public d'Éducation sont patents partout, conséquence de la politique de casse menée depuis cinq ans par J-M. Blanquer, ont été annoncées, nationalement, 440 suppressions d'emplois pour la prochaine rentrée dans les collèges et les lycées publics. Depuis 2017, au final, 7900 emplois d'enseignant.es auront été supprimés dans le second degré public, soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte ! Dans le même temps, le SNU, se voit doté de 80 emplois de chefs de projet ... Qui peut encore croire à une quelconque priorité pour l'Éducation ? Les personnels, déjà très éprouvés par des conditions de travail dégradées sont, une nouvelle fois, méprisés ... Le ministre tente de surcroît de masquer l'effet des suppressions d'emplois en mettant en avant des moyens d'enseignement supplémentaires obtenus par l'affectation des 4000 stagiaires à temps plein devant élèves – résultat de la réforme de la formation des enseignant.es à laquelle nous rappelons notre opposition. En plus du caractère insupportable de la démarche, nous rappelons que cette réforme dégrade les conditions d'entrée dans la profession, alors que nos métiers manquent d'attractivité, alors que les conditions de travail s'avèrent déjà difficiles, de même que les conditions d'apprentissage des élèves. En effet, dans l'académie, pour des effectifs d'élèves à la baisse de 0,4%, ce sont encore 49 emplois qui seront supprimés et compensés par une enveloppe toujours aussi conséquente d'heures supplémentaires qui pèseront sur les DHG dans les établissements et sur les personnels.

Les vies scolaires souffrent depuis plusieurs années également d'un manque de moyens. Si la création de 300 emplois de CPE au niveau national est une bonne chose, elle demeure largement insuffisante pour répondre aux besoins et aux enjeux éducatifs des années à venir. Le déploiement d'HSE (1,2 millions, soit l'équivalent de 800 postes d'Assistant.es d'Éducation pour l'année 2022) destinées aux AED au titre de la « continuité pédagogique », c'est-à-dire des heures supplémentaires pour qu'elles et ils assurent « les remplacements » des professeur.es absent.es, ne répond absolument pas à leurs besoins, ni à la problématique des remplacements. Ce dispositif a d'ailleurs été unanimement dénoncé par toutes les organisations syndicales lors d'un précédent CTM. Tandis que les vies scolaires sont sous tension faute de moyens, le ministre fait le choix de la surcharge de travail sur les personnels déjà en poste : quel mépris, une fois de plus !

Ajoutons à cette liste que 30 emplois administratifs sont supprimés au niveau national, quand, chaque jour, parents et personnels constatent la sous-administration de l'école publique !

Le manque de moyens (postes non pourvus depuis la rentrée, arrêts non remplacés) affecte directement les apprentissages des élèves qui sont privé.es des cours et des accompagnements dont ils et elles

devraient être bénéficiaires. La crise sanitaire ne fait qu'aggraver une situation déjà très dégradée par les interruptions qu'elle a occasionnées dans la scolarité des élèves au cours des deux dernières années. Les inégalités scolaires explosent. Au-delà de sa revendication de recrutement massif de personnel titulaire pour annuler les 7900 suppressions de postes du quinquennat et permettre un fonctionnement normal du Service Public d'Éducation, le SNES-FSU doit exiger la création de milliers de postes supplémentaires au service d'un plan pluriannuel de rattrapage pour compenser les apprentissages manqués pour les élèves.

Et ce n'est pas le lancement de PRÉAU – qui n'a rien d'un CE, mais tout d'une véritable opération de propagande ministérielle, association payante, au fonctionnement opaque et gérée par le groupe privé Edenred – qui sera de nature à améliorer l'attractivité de nos métiers et l'action sociale en faveur des personnels...

Loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration) : menaces sur la Santé Scolaire et le fonctionnement des EPLE

La Santé scolaire est à nouveau attaquée : l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi 3DS (portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale), vote l'article 41A qui vise à « étudier dans les 6 mois les perspectives du transfert de la médecine scolaire aux départements ». Ce transfert de compétences ne permettrait pas « d'accroître la performance de la santé scolaire grâce à un pilotage départemental » mais nuirait gravement à l'objectif ambitieux posé par la loi à l'École : celui de la réussite scolaire. Les élèves, leurs familles, et l'ensemble de la communauté éducative réaffirment l'importance de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève, pilotée nationalement par le ministère. Nous refusons donc tout scénario de décentralisation qui « s'entendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmières, y compris dans les établissements scolaires ».

Loin des clichés et des évaluations hasardeuses, la crise sanitaire que nous traversons a plus que démontré la pertinence et l'efficacité des infirmières de l'Éducation Nationale au sein des établissements, sous l'autorité hiérarchique des chefs d'établissements. L'École, les élèves et leurs familles ont besoin de moyens à la hauteur des enjeux, et non d'une décentralisation de la politique éducative de santé destinée à masquer le désinvestissement de l'État !

Cette loi 3DS, toujours dans son article 41, menace le bon fonctionnement des établissements, dans un amendement du gouvernement adopté qui vise à donner l'autorité fonctionnelle aux collectivités locales, aggravant de surcroît la rédaction initiale que les organisations syndicales avaient pourtant déjà repoussée par un vote défavorable unanime au CTMEN comme au CSE.

Une telle mesure promettait déjà, dans sa rédaction initiale, de fragiliser très fortement le fonctionnement des collèges et des lycées en créant une situation ingérable au sein même des équipes de direction. La nouvelle disposition projetée annonce pour l'ensemble des EPLE leur mise en situation de quasi-dysfonctionnement permanent. Les débats à l'Assemblée nationale montrent la méconnaissance du fonctionnement réel des établissements. Le cadre juridique actuel permet déjà de travailler à l'amélioration du rapport entre les collectivités et les établissements, ce que la majorité des collectivités territoriales ne font pas aujourd'hui. Cette situation ne manquera pas de générer des dissensions préjudiciables à la sérénité du cadre de travail que les établissements doivent réserver au quotidien à tous les personnels et aux élèves.

Éducation Prioritaire et Contrats Locaux d'Accompagnement

La mise en œuvre du dispositif des « Contrats Locaux d'Accompagnement » nous faisait craindre une délabellisation des établissements classés REP à la rentrée 2022. Échéances électorales obligent, cette délabellisation a été reportée *sine die*, mais le SNES-FSU restera vigilant et continuera à sensibiliser les personnels à cette question. Dans le même ordre, il n'y a, à ce jour, aucun élément connu sur l'avancement de la révision des QPV, Quartiers « dits Prioritaires » de la Politique de la Ville, pourtant prévue pour 2022 : nous resterons aussi vigilant.es sur ces questions.

Dans notre académie, l'expérimentation des CLA a été mise en œuvre dans les établissements retenus depuis septembre dernier. Si les équipes ont apprécié les quelques moyens supplémentaires octroyés (Heures Supplémentaires, crédits pédagogiques, fonds sociaux), il n'en demeure pas moins que ces dotations, dont les établissements ont été privés du fait de la politique nationale de suppressions de moyens, sont insuffisantes au vu des enjeux et des difficultés rencontrées sur le terrain. Le seul octroi d'enveloppes (avec obligation de dépôt de projets locaux) ne doit pas leurrer : comment aider les élèves dans des classes qui demeurent, pour certaines, à 30 élèves, voire plus, avec des équipes pluri-professionnelles incomplètes (pas de Psy-EN, de médecin scolaire, etc) ?

Lors du comité de suivi qui a eu lieu début décembre, le SNES et la FSU ont porté la demande d'un élargissement de la carte de l'Éducation Prioritaire aux établissements retenus dans le dispositif CLA, une diminution du nombre d'élèves par classe et des moyens humains afin de permettre une meilleure prise en charge des élèves et de leurs difficultés.

AESH : amplifier la mobilisation

La mobilisation des personnels AESH le 19 octobre dernier a été un succès, montrant que la colère s'amplifie. Elles et ils participent pleinement par leur professionnalisme à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; or le ministère continue à les mépriser par l'imposition de temps incomplets maintenant ces personnels dans la précarité au vu de la faiblesse de leurs rémunérations. L'instauration des PIAL a dégradé les conditions de travail et a multiplié les abus, entraînant des conséquences néfastes sur leur santé : le saupoudrage de l'accompagnement des élèves cause notamment une perte de sens du métier.

Une nouvelle journée d'action (grève, mobilisation) aura lieu le **27 janvier 2022** pour revendiquer :

- l'augmentation des rémunérations de l'ensemble des AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- la garantie de la possibilité de travailler à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- la création d'un véritable statut dans la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tout.es les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Stages syndicaux

La section académique organise deux stages de formation syndicale le 24 février 2022. Elle invite ses adhérentes à y participer :

- stage « École inclusive », le jeudi 24 janvier 2022, à Angers (Bourse du Travail),
- stage CPE, le jeudi 24 janvier 2022, à Angers (Bourse du Travail).

Inscriptions via l'espace adhérent ou par courriel à s3nat@nes.edu.

Action

- Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes incite toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à participer à l'enquête du SNES-FSU "#éducation2022" pour porter l'Éducation et ses priorités dans la campagne présidentielle (<https://www.snes.edu/education2022/>).

- Le SNES-FSU, au sein de la FSU (tout comme le SNUEP) et, à leurs côtés, Sud éducatif et la CGT'éducatif, ont déposé des préavis de grève courant tout le mois, à **partir du 3 janvier**. Ceux-ci couvrent toute action liée à la situation sanitaire.

- Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes, dans le cadre de la mobilisation contre l'amendement 41 visant à soumettre les adjoints gestionnaires à une autorité fonctionnelle des Collectivités Territoriales, tout comme la

FSU, aux côtés de la CGT Educ'Action, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT, SNALC et de l'UNSA Éducation, soutient les mobilisations dans les établissements, devant les rectorats et DSDEN, devant les Conseils départementaux et régionaux, les rassemblements, les manifestations, expressions revendicatives communes ; il soutient également la journée « administration morte » dans tous les EPLE le **vendredi 14 janvier 2022** ; des préavis déposés couvrent l'ensemble de ces actions.

- En Loire-Atlantique, le SNES-FSU appelle les personnels des collèges et des lycées à rejoindre la mobilisation qui a débuté au mois de décembre contre la pénurie des moyens pour l'inclusion. Une large intersyndicale CGT, FO, Sgen-CFDT, SNES-FSU, SNUipp-FSU, Sud Éducation , UNSA appelle à deux actions :

- grève et manifestation le **jeudi 13 janvier 2022** (horaires et lieux à venir),
- manifestation parents-personnels le **samedi 15 janvier**.

- Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes appelle à participer à la journée de grève et de mobilisation du **jeudi 27 janvier 2022** pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunérations des AESH et l'obtention d'un statut pour ces personnels.

- Le SNES-FSU, au sein de la FSU et aux côtés de la CGT, FO, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL, soutient les actions et mobilisations organisées dans les jours et semaines qui viennent pour exiger des augmentations de salaires et défendre les emplois et conditions de travail ; il appelle à la grève et à la mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le **jeudi 27 janvier 2022**.

- Le Conseil Syndical appelle ses adhérent.es à se mobiliser lors des actions prévues, y compris la grève féministe, le **8 mars 2022**, Journée Internationale pour les Droits des femmes.

- Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes appelle à s'opposer à l'application de la réforme inique du bac en refusant de surveiller les épreuves anticipées de spécialité qui devraient avoir lieu en mars au mépris de la pression exercée sur les élèves et les enseignant.es. Il appelle les établissements à décider des modalités de la grève. Il demande que ces épreuves aient lieu en juin pour rétablir une évaluation terminale digne de ce nom.

Adopté à l'unanimité des présent .es